
Dossier

Avertissement

Les sites Internet www.insee.fr et www.ec.europa.eu/eurostat pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels et offrent également des données complémentaires.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

| | |
|----------|--|
| ... | Résultat non disponible |
| /// | Absence de résultat due à la nature des choses |
| <i>p</i> | Résultat provisoire |
| s | Secret statistique |
| n.s. | Résultat non significatif |
| € | Euro |
| M | Million |
| Md | Milliard |
| Réf. | Référence |

La concentration des métiers par zone d'emploi tend à se renforcer

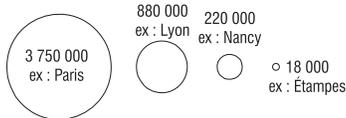
Vivien Roussez, Jonathan Bougard et Benoît Roumier*

Les différents métiers sont présents de façon très diverse selon les territoires. Leur cartographie par zone d'emploi met en avant un contraste assez net entre des zones très urbaines à forte concentration de cadres et professions intellectuelles et d'autres plus agricoles, plus industrielles, plus ouvrières. Ces spécificités locales sont reliées en partie à la répartition inégale des secteurs d'activité et des entreprises employeuses sur le territoire. Elles ont eu tendance à se renforcer au cours du temps, même si les zones ouvrières le deviennent de moins en moins. La spécialisation croissante, ainsi que la géographie de l'habitat, renforcent par ailleurs l'interdépendance des marchés locaux du travail. En effet, les emplois proposés sur un territoire ne sont pas nécessairement occupés par les actifs du même territoire. De ce fait, il peut y avoir localement une inadéquation marquée entre l'offre et la demande de travail, principalement dans l'urbain dense. Cette inadéquation ne se traduit toutefois pas par une proportion plus importante de demandeurs d'emploi là où elle est la plus élevée.

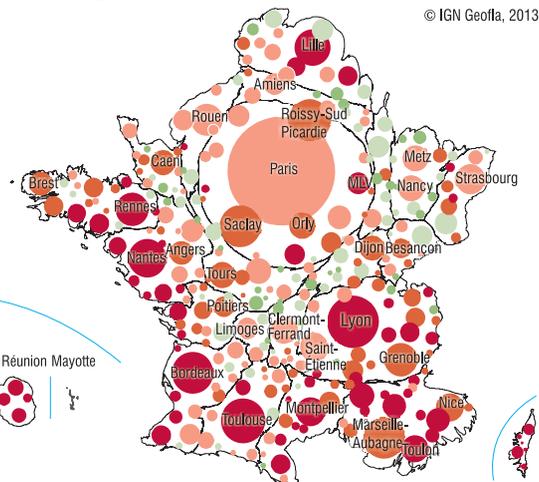
Fin 2013, 27 millions de personnes travaillent en France (encadré 1). Selon les estimations localisées disponibles pour fin 2011, 62 % des personnes travaillent dans une autre commune que celle où elles résident. Les lieux de travail sont répartis de façon très inégale sur le territoire (figure 1). Ainsi, 30 zones d'emploi parmi les 321 de France (hors Mayotte) concentrent la moitié des postes. À elle seule, la zone de Paris regroupe 3,7 millions d'emplois, soit 13,9 % du total¹.

1. Nombre d'emplois et évolution entre 1999 et 2011

Nombre d'emplois en 2011
(par zone d'emploi)



Évolution de l'emploi entre 1999 et 2011
(en % annuel moyen, par zone d'emploi)



Champ : France hors Mayotte.

Lecture : la taille des cercles est proportionnelle au nombre d'emplois dans les zones en 2011 ; la couleur des cercles renseigne sur l'évolution du nombre d'emplois dans les zones entre 1999 et 2011.

Note : cette carte est un cartogramme selon la méthode de Dorling. Cette technique permet de déformer les unités spatiales en formes géométriques simples (des cercles sur cette carte) de sorte qu'elles ne se superposent pas. La déformation des contours régionaux résulte, elle, d'une anamorphose sur la population totale. Elle offre sur cette carte un élément de repérage.

Source : Insee, Estel.

* Vivien Roussez, CGET ; Jonathan Bougard et Benoît Roumier, Dares.

1. Pour disposer d'une description des zones d'emploi au regard d'un certain nombre d'indicateurs en matière de travail et d'emploi, le lecteur pourra se reporter à l'Atlas des zones d'emploi 2010, en ligne sur insee.fr

Encadré 1

L'emploi au lieu de travail : concept et sources

Dans le cadre de cette étude, l'emploi est localisé au lieu où il est exercé et non, comme c'est le cas dans d'autres études, au lieu de résidence de la personne qui l'exerce. Deux sources sont mobilisées : le **dispositif d'estimations d'emploi localisées (Estel)** de l'Insee, obtenu

par le rapprochement de diverses sources administratives, et le **recensement de la population** de l'Insee. La première source permet d'éclairer les grandes évolutions par zone d'emploi ; la seconde est utilisée pour construire la typologie des zones d'emploi par structure de catégories sociales.

Encadré 2

Une typologie des zones d'emploi selon leur orientation métier

La typologie a été effectuée à partir des résultats du recensement de la population de 2010. Une analyse factorielle des correspondances (AFC) a été utilisée afin de synthétiser l'information issue du croisement entre la catégorie sociale détaillée (en 29 postes) et les zones d'emploi. À partir des

résultats de cette AFC, une classification ascendante hiérarchique a permis de mettre en évidence les six types de zones présentées dans cet article (*figure*). À l'intérieur de ces types, les proportions des différentes catégories sociales sont donc relativement homogènes.

Répartition des zones et des emplois selon la typologie

| Type de zone | Nombre de zones | Nombre d'emplois | Part du nombre de zones | Part du nombre d'emplois |
|--|-----------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|
| | | | (en %) | |
| Surreprésentation marquée des métiers agricoles | 7 | 100 614 | 2 | 0 |
| Surreprésentation des professions intermédiaires du tertiaire | 76 | 2 187 687 | 24 | 8 |
| Surreprésentation des métiers ouvriers du tertiaire et du secondaire | 43 | 2 225 237 | 13 | 8 |
| Surreprésentation des métiers ouvriers de l'industrie | 81 | 2 801 879 | 25 | 10 |
| Profil représentatif | 78 | 6 492 813 | 24 | 24 |
| Surreprésentation marquée des professions du tertiaire supérieur | 36 | 13 127 683 | 11 | 49 |
| Ensemble | 321 | 26 935 913 | 100 | 100 |

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population 2010.

Entre 1999 et 2011, l'emploi en France a augmenté de 0,6 % par an. Les progressions les plus importantes se situent le long des façades atlantique et méditerranéenne, ainsi que dans les départements d'outre-mer. En revanche, l'emploi a reculé dans les zones plus industrielles ou peu denses allant des Ardennes au Limousin, ainsi qu'à la jonction des régions Centre, Basse-Normandie et Pays de la Loire. De manière générale, l'emploi dans les différentes zones a évolué davantage en fonction du dynamisme démographique, plutôt qu'en fonction du nombre initial d'habitants (et donc d'une main-d'œuvre potentielle). Par ailleurs, l'emploi a davantage progressé dans les zones urbaines à forte concentration de cadres et professions intellectuelles (+ 0,8 % par an en moyenne) ; il a évolué de manière plus ralentie dans les zones davantage ouvrières (+ 0,2 % par an en moyenne).

Les professions définissent six types de territoires

Toutes les zones d'emploi comportent un socle commun d'emploi, lié à l'activité mise en œuvre localement pour répondre aux besoins des personnes présentes, qu'elles soient résidentes ou touristes. On qualifie généralement les activités économiques et emplois concernés de « présents » : tout ce qui concerne par exemple les commerces de détail, hôtels, restaurants, écoles, centres médicaux, taxis, etc. Au-delà de cette caractéristique commune, certaines professions sont très diversement représentées d'une zone à l'autre. C'est le cas principalement des métiers liés à l'agriculture et des professions intellectuelles

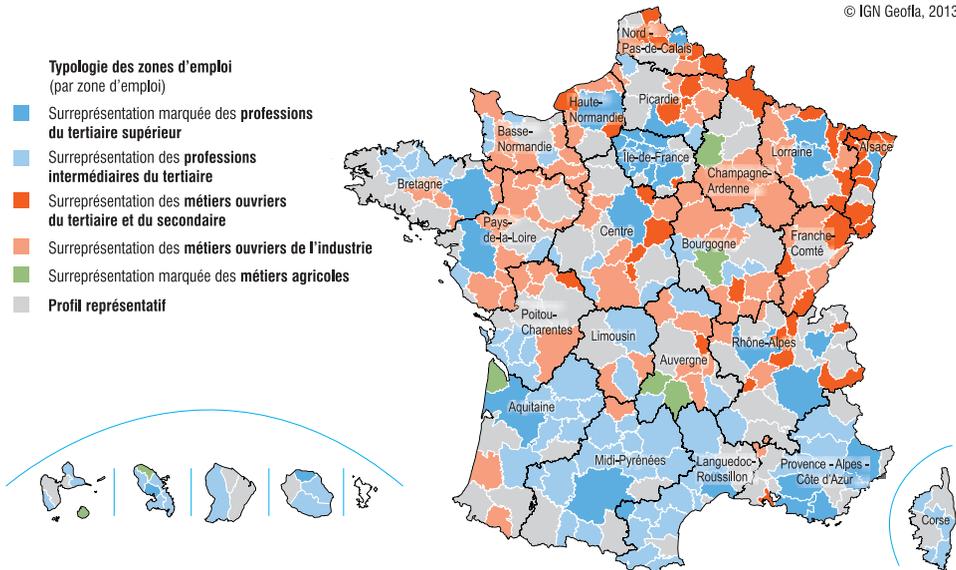
(professions de l'information, des arts et spectacles, ingénieurs, cadres). Dans une moindre mesure, les métiers industriels et tertiaires discriminent également les territoires.

Certaines zones d'emploi, correspondant aux villes de taille intermédiaire, ont une répartition des métiers très proche de la structure nationale : elles constituent un « profil représentatif ». Outre cette catégorie, on peut dégager cinq types de territoires selon les proportions des différents métiers (encadré 2 et figure 2).

En premier lieu, il existe une différenciation entre, d'une part, les zones à vocation agricole, et d'autre part les zones à emplois très qualifiés. Dans les premières, les proportions de métiers voués à l'agriculture et à l'artisanat sont largement supérieures à la moyenne et, parallèlement, les professions intellectuelles y sont très peu représentées (Épernay, Pauillac, etc.). À l'opposé, se trouvent des zones très urbaines dont la fonction agricole a presque disparu, alors que les métiers tertiaires très qualifiés (cadres, professions intellectuelles, etc.) sont surreprésentés (Paris et les zones adjacentes, principales capitales régionales).

2. Spécialisation professionnelle des zones d'emploi

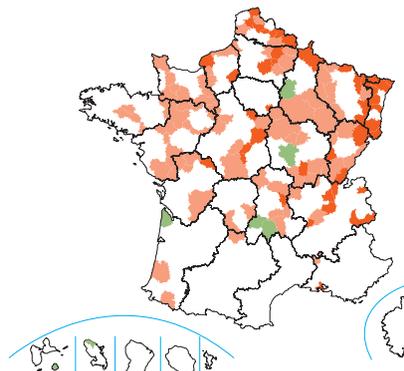
© IGN Geofla, 2013



Les zones à orientation tertiaire



Les zones à orientation industrielle et agricole



Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2010.

En second lieu, on note une opposition entre des zones où sont surreprésentés les métiers ouvriers de l'industrie et d'autres où sont surreprésentées les professions intermédiaires du tertiaire. Les premières sont fréquentes dans le Nord (plaine de Champagne, Centre-Ouest). Les secondes, davantage orientées que les autres territoires vers l'économie présentielle, sont plus souvent localisées dans le Sud et en Outre-mer. Ces deux types de zones peuvent aussi se caractériser par une présence légèrement supérieure à la moyenne des fonctions agricoles et artisanales.

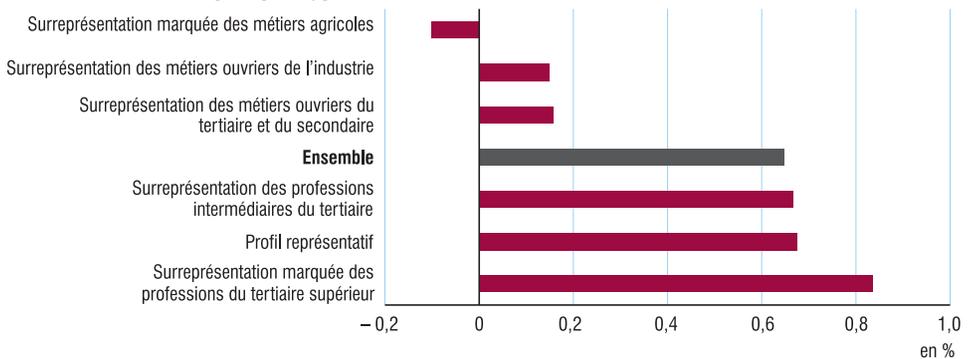
Enfin, d'autres zones d'emploi se distinguent principalement par leur forte proportion de métiers ouvriers : notamment industriels, mais également de l'artisanat ou encore des agents de service de la fonction publique. Ces zones sont principalement localisées le long des frontières nord et est.

Les spécialisations professionnelles des territoires se renforcent, sauf celles des zones ouvrières

Entre 1999 et 2011, en lien avec la poursuite de la tertiarisation de l'économie, l'emploi a plus fortement progressé dans les zones orientées vers les professions tertiaires que dans celles orientées vers les professions types des secteurs primaire et secondaire (figure 3). Les zones métropolitaines² ont été les plus dynamiques, alors que celles à vocation agricole ont perdu des emplois.

Au cours de cette période, la spécialisation métier des territoires a eu tendance à se renforcer. Ainsi, les zones métropolisées aux emplois déjà très qualifiés ont encore gagné des emplois de cadres et perdu des emplois industriels et agricoles (figure 4). Les zones à vocation

3. Évolution de l'emploi par type de zone entre 1999 et 2011



Champ : France hors Mayotte.

Lecture : l'emploi a crû de 0,84 % en moyenne chaque année dans les zones urbaines à forte concentration de cadres, alors que la croissance de l'emploi en France a été de 0,65 %.

Source : Insee, Estel.

4. Taux de croissance annuel moyen de l'emploi entre 1999 et 2010 par type de territoire et catégorie sociale

| Type de zone | Agriculteurs | Artisans | Cadres | Professions intermédiaires | Employés | Ouvriers |
|--|--------------|----------|--------|----------------------------|----------|----------|
| Profil représentatif | -3,49 | -0,09 | 2,14 | 1,58 | 0,31 | -0,84 |
| Surreprésentation des métiers ouvriers de l'industrie | -3,63 | -0,80 | 1,59 | 1,25 | 0,34 | -1,19 |
| Surreprésentation des métiers ouvriers du tertiaire et du secondaire | -3,42 | -0,90 | 1,66 | 0,84 | 0,39 | -1,66 |
| Surreprésentation des professions intermédiaires du tertiaire | -3,36 | 0,30 | 1,88 | 1,80 | 0,67 | -0,41 |
| Surreprésentation marquée des professions du tertiaire supérieur | -3,21 | -0,21 | 2,95 | 1,18 | 0,07 | -0,90 |
| Surreprésentation marquée des métiers agricoles | -2,94 | -0,97 | 1,01 | 0,72 | -0,19 | -0,98 |

Champ : France (hors Mayotte), population de 25 à 55 ans en emploi.

Lecture : le nombre d'emplois d'agriculteurs a diminué de 2,94 % en moyenne par an entre 1999 et 2010 dans les zones à vocation agricole.

Source : Insee, recensements de la population (données harmonisées).

2. Zones très urbaines à forte concentration de cadres et professions intellectuelles.

agricole, elles, ont perdu relativement moins d'emplois agricoles que les autres zones, mais elles ont gagné moins d'emplois de cadres. Seule exception à ce renforcement des spécialisations, les zones ouvrières se sont plutôt rapprochées du profil représentatif. En effet, ce sont elles qui ont perdu la plus forte proportion d'emplois ouvriers ; parallèlement, le nombre de cadres et d'employés y a progressé de manière relativement soutenue.

Une forte concentration géographique de l'emploi, plus marquée pour certains métiers

Comme le montre la typologie précédente, l'emploi est fortement polarisé sur le territoire, et de façon très hétérogène selon les différentes grandes catégories de métiers. Certaines catégories sont davantage **concentrées** que ne l'est la population : c'est le cas des métiers agricoles, naturellement plus présents dans les espaces à faible densité de population (figure 5). Les cadres et professions intellectuelles sont, quant à eux, concentrés dans les centres des espaces métropolitains. À l'opposé, les artisans et enseignants sont répartis de façon homogène sur le territoire, relativement à la population.

5. Concentration géographique des emplois selon la catégorie sociale



Champ : France, hors Mayotte.

Lecture : l'indice de Gini relatif à la population mesure la concentration de l'emploi (voir Définitions) ; les métiers agricoles sont les plus fortement concentrés dans certaines zones du territoire alors que les artisans sont davantage répartis sur le territoire.

Source : Insee, recensement de la population 2010.

La concentration géographique des métiers est liée à la répartition inégale des entreprises employeuses sur le territoire. Les différents secteurs employeurs, qui ont chacun une structure de qualification propre, sont en effet eux-mêmes différemment concentrés selon les zones. En outre, des phénomènes d'agglomération transversaux aux secteurs employeurs constituent une dimension supplémentaire pour expliquer des effets d'agrégation géographique de certains métiers.

Par ailleurs, ces concentrations sont également très différentes selon le type de territoire. Les zones métropolisées ne sont pas nécessairement celles où la concentration de l'emploi excède celle de la population ; l'habitat y est également fortement concentré. Les zones qui concentrent une part plus forte d'emplois que d'habitants se trouvent au contraire dans les espaces à faible densité démographique. C'est le cas par exemple des zones à vocation agricole, zones où la densité de population est très faible mais qui concentrent une forte part d'emplois agricoles.

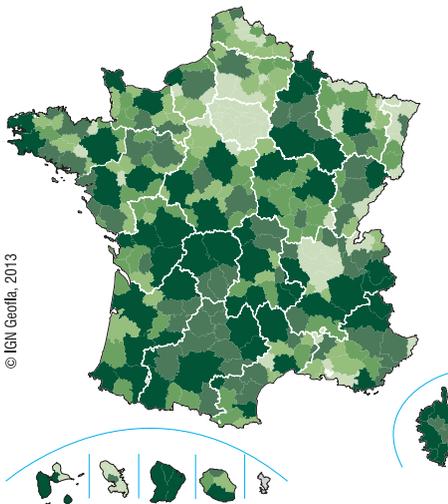
Du fait de ces concentrations, les lieux d'emploi et de résidence sont déconnectés, entraînant des inadéquations sur les marchés du travail urbains

Les zones métropolisées concentrent à la fois beaucoup d'habitants et d'emplois. C'est malgré tout dans ces espaces que les lieux de résidence et de travail sont les plus déconnectés (figure 6a). En effet, plus une zone d'emploi présente un caractère urbain, moins les emplois de cette zone sont occupés par les actifs y résidant. Les déplacements domicile-travail sont ainsi plus longs dans l'urbain que dans le rural [Baccaïni et al., 2007] : ils débordent plus souvent le périmètre des zones d'emploi.

En conséquence, les territoires urbains sont marqués par une **inadéquation** relativement élevée entre l'offre et la demande de travail (figure 6b). Ainsi, par exemple, les qualifications

6. Des marchés du travail très interdépendants dans l'urbain

a. Actifs travaillant et résidant dans la même zone d'emploi



© IGN Geofia, 2013

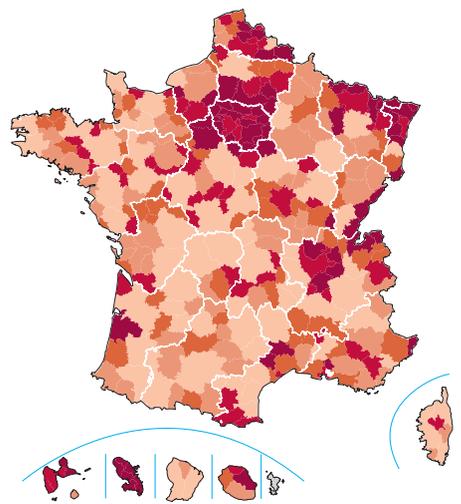
Part des actifs travaillant et résidant dans la même zone d'emploi (en % des actifs par zone d'emploi)



Champ : France.

Lecture : en Île-de-France, les marchés du travail sont très interdépendants et peu d'actifs travaillent et résidant dans la même zone d'emploi. En effet, les qualifications requises dans une zone correspondent souvent peu à celles de leurs habitants, comme l'illustre le niveau élevé de l'indice d'inéquation (voir Définitions).
Source : Insee, recensement de la population 2010.

b. Inadéquation entre offre et demande locales de travail



Indice d'inadéquation entre offre et demande locales de travail (par zone d'emploi)



requis par les emplois de la zone de Paris correspondent peu aux métiers de ses habitants, notamment pour les professions intermédiaires (agents de maîtrise, employés de la fonction publique...), pour lesquels le nombre d'emploi est largement supérieur au nombre d'actifs occupés de la zone d'emploi : ce sont souvent des actifs d'autres zones qui occupent ces emplois. Les zones adjacentes aux territoires urbains sont affectées de même : beaucoup de leurs résidents se déplacent pour travailler dans les centres urbains alors que les emplois sur place, davantage liés à la satisfaction des besoins de la population présente, sont souvent pourvus par des actifs d'autres zones. Les marchés locaux du travail sont donc très interdépendants dans l'urbain, comme l'illustrent ces flux quotidiens de navetteurs.

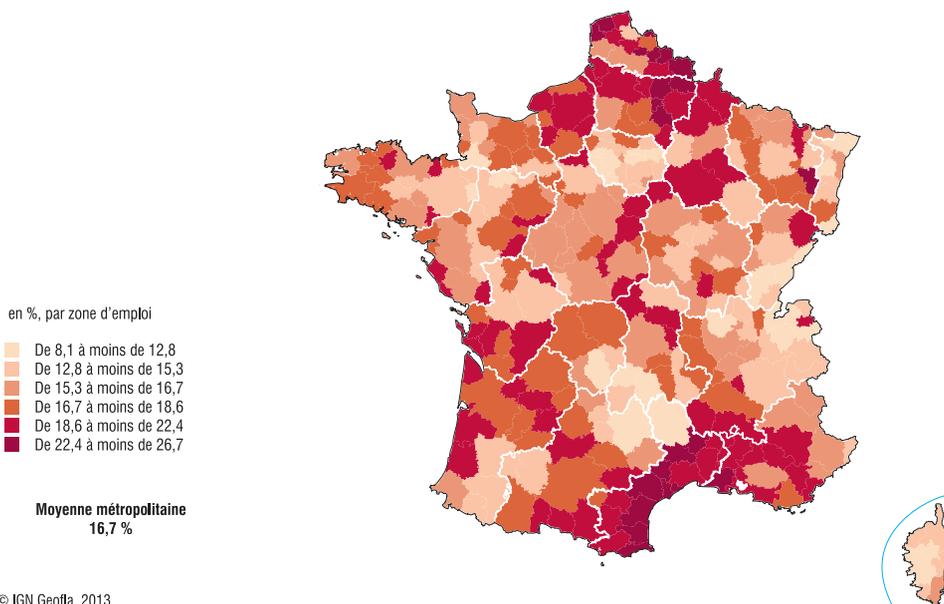
Dans les territoires moins denses, en revanche, cette intégration des marchés du travail est nettement moins achevée. Les marchés du travail restent davantage autonomes, d'où un plus faible degré d'inadéquation entre qualification des emplois et des actifs.

Ces inadéquations ne se traduisent pas par une part de demandeurs d'emploi accrue dans les zones urbaines

En France métropolitaine, en 2013, la **part des demandeurs d'emploi en catégories A, B, C** dans la population active s'élève à 16,7 %. Cette part de demandeurs d'emploi varie fortement entre les régions et au sein des régions.

Parmi les 304 zones d'emploi de France métropolitaine, 22 zones, rassemblant 5,2 % des actifs, comptent les plus fortes parts de demandeurs d'emploi (22,4 % ou plus). Ces zones « les plus en difficulté » sont concentrées au nord et au sud du territoire ; elles se situent pour l'essentiel dans les régions Nord - Pas-de-Calais, Picardie et Languedoc-Roussillon (figure 7).

7. Part des demandeurs d'emploi dans la population active en 2013



© IGN Geofla, 2013

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2013, la part des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C dans la population active (en moyenne annuelle) est inférieure à 12,8 % dans 29 zones d'emploi (classe 1 représentée dans la couleur rouge la plus claire), tandis qu'elle est d'au moins 22,4 % dans 22 autres zones d'emploi (classe 6 représentée dans la couleur rouge la plus foncée).

Sources : Pôle emploi-Dares (STMT) ; Insee (estimations de population active par zone d'emploi), estimation Dares pour le 4^e trimestre 2013 ; calculs Dares.

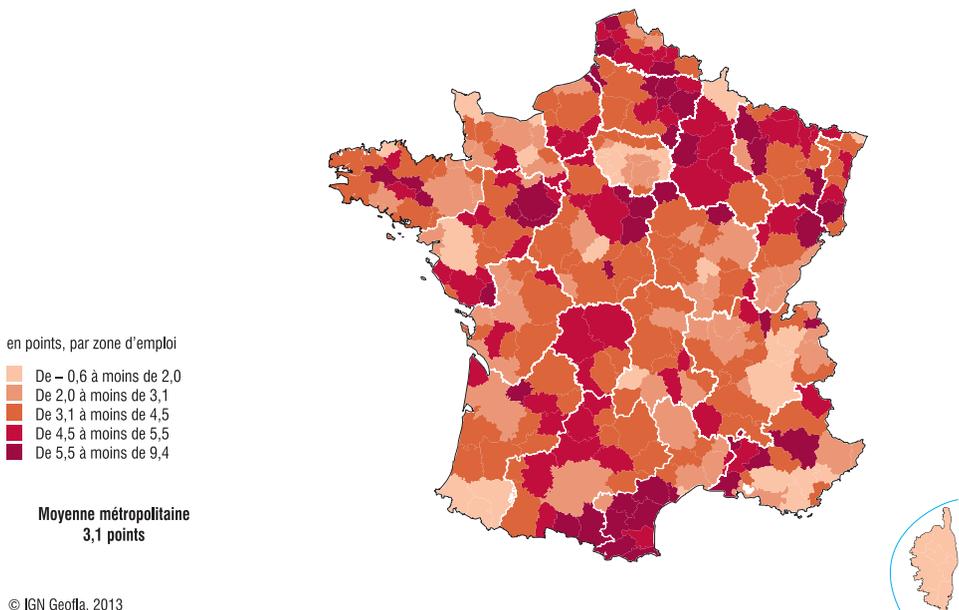
À l'inverse, 29 zones d'emploi, qui rassemblent 7,9 % des actifs, ont une part de demandeurs d'emploi inférieure à 12,8 %. Ces zones, dans les situations « les plus favorables », sont davantage dispersées géographiquement et recouvrent des territoires très divers ; elles se situent principalement en Île-de-France, à proximité des frontières avec l'Allemagne et la Suisse (profitant certainement du dynamisme de leurs pôles d'activités les plus proches), en Corse ainsi qu'au sud du Massif central et de la Basse-Normandie.

On n'observe pas de corrélation forte entre le caractère rural ou urbain des différentes zones d'emploi et leur part de demandeurs d'emploi. Ainsi, on trouve parmi les zones d'emploi présentant une faible part de demandeurs d'emploi des zones à la fois très urbaines (notamment en région parisienne) et des zones très rurales (comme la Lozère). Pour autant, les zones métropolisées sont, en 2013, en meilleure position que les autres zones. Par ailleurs, depuis 2003, leur situation a évolué bien plus favorablement.

L'ampleur des disparités de la part de demandeurs d'emploi est aussi forte en 2013 qu'en 2003

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la part des demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) dans la population active s'améliore nettement entre 2003 et 2008 (- 2,5 points), puis se détériore fortement entre 2008 et 2013 (+ 5,6 points). Au total, la part de demandeurs d'emploi a crû de 3,1 points entre 2003 et 2013. Dans certaines zones d'emploi, la hausse est plus modérée : elle est inférieure à 2 points dans 37 zones, situées notamment en Corse, dans les Pyrénées-Atlantiques, dans certaines parties de l'Île-de-France, de la côte méditerranéenne provençale et des Alpes (figure 8). À l'inverse, l'augmentation est supérieure à 5,5 points dans 45 zones, situées plutôt dans le sud et le quart nord-est du territoire.

8. Évolution de la part des demandeurs d'emploi dans la population active entre 2003 et 2013



Champ : France métropolitaine.

Lecture : entre 2003 et 2013, la part des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C dans la population active (en moyenne annuelle) augmente d'au moins 5,5 points dans 45 zones d'emploi (représentées dans la couleur rouge la plus foncée).

Sources : Pôle emploi-Dares (STMT) ; Insee (estimations de population active par zone d'emploi), estimation Dares pour le 4^e trimestre 2013 ; calculs Dares.

Le positionnement des zones d'emploi les unes par rapport aux autres, en termes de part de demandeurs d'emploi, n'est pas figé. Ainsi, les zones dans les situations les plus favorables en 2013 (moindre part de demandeurs d'emploi, classe 1 sur la *figure 7*) n'occupaient pas toutes les meilleures positions en 2008 ni en 2003². De même, certaines zones parmi les plus en difficulté en 2013 (plus forte part de demandeurs d'emploi, classe 6) ne l'étaient pas en 2003.

Au-delà de ces changements de positions relatives, l'ampleur des disparités se maintient globalement entre 2003 et 2013. L'écart entre les zones dans les situations les plus favorables et les zones les plus en difficulté se réduit sensiblement entre 2003 et 2008, mais augmente fortement entre 2008 et 2013. Au total, les contrastes sont légèrement plus marqués en 2013 qu'en 2003 (écart de 18 points entre les classes 1 et 6 en 2003, de 14 points en 2008 et de 19 points en 2013). ■

Définitions

Zone d'emploi : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Ce zonage permet de décrire et d'analyser le fonctionnement des marchés locaux du travail ainsi que les dynamiques à l'œuvre. Sur ces zones, peuvent être étudiées les conditions de l'offre et de la demande de travail, les caractéristiques du tissu économique et de la population active. Autant de facteurs qui permettent de comprendre plus finement la situation et l'évolution de l'emploi et du chômage aux niveaux régional et départemental. Il y a 322 zones d'emploi en France (y compris Mayotte), dont 304 en France métropolitaine. Leur constitution repose sur l'agrégation par étape des communes selon l'intensité des déplacements domicile-travail. À chaque étape, les flux des déplacements domicile-travail les plus importants entre unités (communes ou groupes de communes agrégées précédemment) et communes non encore agrégées sont repérés. Si l'unité constituée dépasse un certain seuil en termes de nombre d'emplois, cette unité appelée alors pôle d'emploi peut agréger d'autres communes mais ne peut l'être avec une autre zone en constitution. Le principe est donc de maximiser parmi l'ensemble des actifs en emploi d'une zone la proportion de « stables », c'est-à-dire les actifs travaillant dans leur zone de résidence.

Les zones d'emploi ne sont pas homogènes en termes de superficie, population, ou nombre d'actifs. Par exemple, en Île-de-France, la zone d'emploi de Paris rassemble 3,7 millions d'emplois fin 2011, celle de Coulommiers 16 500.

Concentration géographique : l'indice de Gini mesure la concentration géographique d'un indicateur, ici l'emploi. Cette concentration est mesurée relativement à la population. Cet indice vaut 1 si tous les emplois d'une zone se situent sur une seule commune, 0 si le nombre d'emplois a la même répartition territoriale que la population.

2. Six classes de zones d'emploi ont été construites pour les années 2008 et 2003 selon leur part de demandeurs d'emploi. Afin de pouvoir comparer ces deux classements avec celui de l'année 2013, les bornes des classes ont été définies de manière à ce que ces classes représentent la même part de la population active que dans les classes retenues pour 2013.

Définitions (suite)

Indice d'inadéquation : $I_i = \sum_{c \in \Gamma} \frac{|EMPLT_{c,i} - ACTOCC_{c,i}|}{EMPLT_i + ACTOCC_i}$, où $EMPLT_{c,i}$ et $ACTOCC_{c,i}$ sont les nombres

d'emplois, respectivement au lieu de travail et au lieu de résidence, pour la zone i et la catégorie sociale c . Γ désigne l'ensemble des catégories sociales. Cet indice vaut 0 si, pour chaque catégorie sociale, le nombre d'emplois exercés dans chaque zone égale le nombre d'actifs occupés y résidant. Il vaut 1 si les catégories sociales des emplois occupés ne correspondent pas du tout à celles des actifs occupés (cas où on ne trouverait, par exemple, que des emplois de cadres dans une zone habitée par des ouvriers).

Catégories A, B, C : les demandeurs d'emploi sont les personnes inscrites auprès de Pôle emploi. Celles inscrites en catégories A, B, C sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi et peuvent être sans emploi (catégorie A), avoir exercé une activité réduite courte de 78 heures ou moins au cours du mois (catégorie B) ou une activité réduite longue de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie C).

Part de demandeurs d'emploi : ratio rapportant le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la population active (en moyenne annuelle). Ce ratio diffère du taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). En effet, tous les demandeurs d'emploi en catégories A, B, C ne sont pas chômeurs au sens du BIT, entre autres en raison de l'exercice d'activité réduite. Inversement, des personnes peuvent être chômeurs au sens du BIT sans être inscrites sur les listes de Pôle emploi ; elles ne sont alors pas comptées comme demandeurs d'emploi. Ce ratio mobilise deux sources : la STMT (Pôle emploi-Dares) pour estimer le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C et les estimations trimestrielles de population active par zone d'emploi de l'Insee. Au moment de la rédaction de cet article, ces estimations n'étant pas disponibles pour le 4^e trimestre 2013, elles ont été estimées par la Dares en appliquant au 3^e trimestre 2013 le taux d'évolution moyen observé entre les 3^e et 4^e trimestres de 2003 à 2012.

Pour en savoir plus

Atlas des zones d'emploi 2010, Datar, Insee, Dares, 2011.

Baccaïni B., Sémécurbe F., Thomas G., « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la péri-urbanisation », *Insee Première* n° 1129, 2007.

Bougard J., Duguet E., L'Horty Y., Sari F., « Les disparités locales de sorties des listes de l'ANPE : l'apport des 22 études régionales », *Premières informations et Premières synthèses* n° 37-1, Dares, 2009.

Floch J.-M., Lainé F., « Les métiers et leurs territoires », *Insee Première* n° 1478, 2013.

Gobillon L., Selod H., Zenou Y., "The Mechanisms of Spatial Mismatch", *Urban Studies*, 2007.

Houdebine M., « Concentration géographique des activités et spécialisation des départements français », *Économie et statistique* n° 326-327, 1999.

Kain J. F., "Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization", *The Quarterly Journal of Economics*, 1968.
